



Doc. 14082
20 juin 2016

Les réfugiés en danger en Grèce

Amendement¹ n° 10

déposé par la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées

Dans le projet de résolution, à la fin du paragraphe 7.2, insérer les mots suivants:

« , en évitant toute entrave administrative inutile ou condition supplémentaire superflue;»

1. 2016 - Troisième partie de session

